



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 27/2018 portant réglementation à titre temporaire de la circulation rue de la Verrerie-

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Code de la Route,*
- *Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,*
- *Vu la demande de l'entreprise SOCCO, domiciliée 1 route des Creuses à Chavanod (74600) en date du 28 août 2018,*
- *Considérant les travaux à effectuer pour la réfection du réseau d'eau dans la zone artisanale de la Verrerie,*
- *Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : à compter du lundi 15/10/2018 et pour une période d'un mois, la circulation sera réglementée, rue de la Verrerie, sur la portion de route comprise entre les numéros 8 et 100 pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux. Une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alternée, régulé par un feu tricolore sera mis en place.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOCCO en charge des travaux qui veillera à restituer l'état initial de la chaussée à l'issue du chantier.

ARTICLE 3: ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- l'entreprise SOCCO
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes.

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 5 septembre 2018

Le Maire
Catherine HAUETER

